

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2689

28 octobre 2013

SOMMAIRE

Accon Solutions	129061	CLS Europe S.à r.l.	129071
ACLS	129061	Cronos Invest	129072
ADIGE Participations S.A.	129059	CWEI (Luxembourg) Power S.à r.l.	129063
Agence Immobilière Jean-Paul Lehnen Sàrl	129029	Dayco Europe Luxembourg S.à r.l.	129071
AIG/Lincoln Lakeview S. à r.l.	129030	DHC Luxembourg V S.à r.l.	129026
Amber Trust S.C.A., SICAF-SIF	129057	DV III General Partner S.A.	129072
Andimahia S.A.	129061	LPV (Kapellen) S.à r.l.	129050
APF 1 S.à r.l.	129057	Luxheaven Real Estate S.A.	129049
Aramis Services S.A.	129060	Luxheaven Real Estate S.A.	129049
ARCAS Automotive Group (Luxco 1) S.à r.l.	129046	Luxnel S.à r.l.	129049
ARCAS Automotive Group (Luxco 1) S.à r.l.	129030	Luxrose International S.à r.l.	129049
AREMIS Luxembourg S.A.	129063	Manova S.A.	129049
Auber S.A.	129039	Martin S.A.	129053
Aurora Access S.à r.l.	129039	MCP-Pharmetics III S. à r.l.	129053
Auskerry Investment S.à r.l.	129030	MCP-Terajoule III S.à r.l.	129053
Australian Mining Finance Luxembourg S.A.	129038	Mindegap S.à r.l.	129053
Avery Dennison Management KGaA	129061	Mric	129054
Balspeed Re S.A.	129059	Muet Finance S.à r.l.	129056
Balspeed Re S.A.	129060	Muet Holding S.à r.l.	129056
Bati Low Energy	129042	MyTravel Licensing S.à r.l.	129050
Baum Management	129039	Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l.	129053
Beaver Creek	129039	Propco Citygate S.à r.l.	129029
Begg Cousland S.à r.l.	129062	SELP (Hamburg Pinkertweg) S.à r.l.	129047
Bertelsmann Digital Media Investments S.A.	129060	SELP (Kapellen) S.à r.l.	129050
Black Diamond CLO 2006-1 (Luxembourg) S.A.	129045	Sendil Investment S.A.	129047
Blackwood International Group S.à r.l. ...	129046	Setas S.A.	129047
Bonhom Luxembourg & Co SCA	129045	Setas S.A.	129046
Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l.	129045	Socca S.A.	129072
Bumble Bee Foods S.à r.l.	129045	Socolaur S.A.	129048
CLS Citadel S.à r.l.	129071	Speedrenting S.à r.l.	129048
		SPL Acquisition S.à r.l.	129048
		TDR S.à r.l.	129062
		Toro Luxembourg S.à r.l.	129047
		Unicorp Seeds S.A.	129048

DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.861.533,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.613.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-second day of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of "DHC Luxembourg V S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 20th December 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 423 of 21st March 2007.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 16th August 2013 not yet published in the Memorial (as rectified by deed of Maître Cosita Delvaux, prenamed, of 19th August 2013, not yet published in the Mémorial).

The meeting was presided by Maître Magdalena Staniczek, maître en droit, residing in Luxembourg.

Maître Elsa Idir, maître en droit, residing in Luxembourg, was appointed as secretary and scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appeared from an attendance list that all

(a) five hundred fifty-six thousand seven hundred fifty-two (556,752) Class A Shares,

(b) one hundred eighty thousand (180,000) Class S-I Shares,

(c) one hundred fifty thousand (150,000) Class S-II Shares,

(d) one million nine hundred twelve thousand seven hundred nineteen (1,912,719) Class OT-OT Shares;

(e) six hundred six thousand three hundred fourteen (606,314) Class OT-T Shares,

(f) five hundred thousand (500,000) Class M Shares,

(g) five hundred thousand (500,000) Class E Shares, and

(h) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares

(being a total of four million four hundred eighteen thousand two hundred eighty-five (4,418,285) Shares in issue in the Company) and all shareholders were duly represented at the present general meeting.

The attendance list, signed by the proxy-holders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall, together with the proxies, remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) It results therefrom that the meeting is duly constituted and can validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

Agenda

- Reduction of the issued share capital of the Company by the cancellation of all five hundred fifty-six thousand seven hundred fifty-two (556,752) outstanding Class A Shares and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company, and allocation of the reduction amount of five hundred fifty-six thousand seven hundred fifty-two euro (EUR 556,752.-) to the absorption of losses on that date and any balance (if any) to the available reserves; consequential amendment of article 5.1 and article 5.2 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and amendment of the Articles in order to delete all references to, and definitions of, "Class A", "DH A" and to "Project Andrew Investment(s)".

All of the above having been agreed, the extraordinary general meeting of all the shareholders of the Company (the "Meeting"), after deliberation, adopted unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of five hundred fifty-six thousand seven hundred fifty-two euro (EUR 556,752.-) to three million eight hundred sixty-one thousand five hundred thirty-four euro (EUR 3,861,533.-) by the cancellation of all five hundred fifty-six thousand seven hundred fifty-two (556,752) outstanding Class A Shares and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company. All holders of Class A shares expressly agree to such cancellation.

The Meeting resolved to allocate the reduction amount of five hundred fifty-six thousand seven hundred fifty-two euro (EUR 556,752.-) to the absorption of losses existing on the date of the present Meeting, and any balance (if any) to the available reserves.

The Meeting resolved to amend articles 5.1 and 5.2 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company as set forth below and to further amend the Articles in order to delete all references to, and definitions of, "Class A", "DH A" and to "Project Andrew Investment(s)".

" Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of three million eight hundred sixty-one thousand five hundred thirty-four Euro (EUR 3,861,533.-) divided into

- one hundred and eighty thousand (180,000) Class S-I Shares,
 - one hundred and fifty thousand (150,000) Class S-II Shares,
 - one million nine hundred twelve thousand seven hundred nineteen (1,912,719) Class OT-OTShares;
 - six hundred six thousand three hundred fourteen (606,314) Class OT-T Shares,
 - five hundred thousand (500,000) Class M Shares,
 - five hundred thousand (500,000) Class E Shares, and
 - twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares,
- each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-)."

The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (which may be Simple Classes or Joined Classes).

5.2 Each Class of Shares (or as the case may be Joined Classes if so specified) shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a «Specific Investment»). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (or Joined Classes) (including upon reclassification) (including for the avoidance of doubt any share premium) (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class S-I and Class S-II (being Joined Classes) relates to the Project Friction Investments,
 Class OT-OT and Class OT-T (being Joined Classes) relate to the Project OT Investment,
 Class E relates to the Project E-Connect Investment,
 Class M relates to the Project Mercury Investments and
 Category X is not related to a Specific Investment."

There being no further items on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the reduction of the share capital are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes to the members of the board of the meeting appearing, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de «DHC Luxembourg V S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, constituée le 20 décembre 2006 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 423 du 21 mars 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 août 2013 par acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial (tel que rectifié par acte de Maître Cosita Delvaux, précité, du 19 août 2013, non encore publié au Mémorial).

L'assemblée a été présidée par Maître Magdalena Staniczek, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Maître Elsa Idir, maître en droit, résidant à Luxembourg, a été nommé comme secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

l) Il appert d'une liste de présence que la totalité des

(a) cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A;

(b) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I;

- (c) cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Classe S-II;
- (d) un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT;
- (e) six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T;
- (f) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe M;
- (g) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe E; et
- (h) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X

(soit un total de quatre millions quatre cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq (4.418.285) Parts Sociales émises dans la Société) et l'ensemble des associés étaient valablement représentés à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte et seront soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II) Il en résulte que l'assemblée est dûment constituée et qu'elle peut valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour et ce, sans devoir justifier de l'accomplissement des formalités de convocation.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants, l'ensemble de ces résolutions se confondant en une résolution unique:

Ordre du jour

- Réduction du capital social émis de la Société par l'annulation de toutes les cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A émises par la Société et donc la liquidation de toute une classe de parts sociales de la Société, et allocation du montant de réduction de cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux euros (EUR 556.752,-) à l'absorption des pertes à cette date et le solde (le cas échéant) aux réserves disponibles; modification en conséquence de l'article 5.1 et l'article 5.2 des Statuts afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis de la Société, et modification des Statuts afin de supprimer toutes les références à ainsi que toutes les définitions de «Classe A», «DH A» et à «Project Andrew Investissement(s)».

Après avoir approuvé tout ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société («l'Assemblée») a, après délibération, adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société par le montant de cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux euros (EUR 556.752,-) à trois millions huit cent soixante et un mille cinq cent trente-trois euros (EUR 3.861.533,-) par l'annulation de toutes les cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A émises par la Société et donc à la liquidation de toute une classe de parts sociales de la Société. Tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe A acceptent expressément une telle annulation.

L'Assemblée a décidé d'allouer le montant de réduction de cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux euros (EUR 556.752,-) à l'absorption des pertes existants à la date de la présente Assemblée et tout le solde (le cas échéant) aux réserves disponibles.

L'Assemblée a décidé de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis de la Société tel qu'indiqué ci-après, et de modifier également les Statuts afin de supprimer toutes les références à ainsi que toutes les définitions de «Classe A», «DH A» et à «Project Andrew Investissement(s)».

« Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social émis et entièrement souscrit de trois millions huit cent soixante et un mille cinq cent trente-trois euros (EUR 3.861.533,-) divisé en

- cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I;
 - cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Classe S-II;
 - un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT;
 - six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T;
 - cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe M;
 - cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe E; et
 - douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X,
- ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le capital social peut être augmenté par l'émission des nouvelles parts sociales suivant une résolution d'une assemblée des associés. Les nouvelles parts sociales peuvent être émises sous la forme des classes des parts sociales (qui peuvent être des Classes Simples ou Classes Jointes).

5.2. Chaque Classe de Parts Sociales (ou le cas échéant des Classes Jointes si ainsi spécifié) sera émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription payé à la Société à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (ou bien Classes Jointes) (y compris suivant une requalification) (y compris pour éviter tout doute toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), net de tout coût payable par la Société en relation avec une telle émission y

compris, mais ne se limitant pas au, droit d'apport, les frais de notaire et tout coût de publication («Coût d'Emission»), seront investis directement ou indirectement dans un et même Investissement Spécifique.

La Classe S-I et la Classe S-II (étant des Classes Jointes) se rapportent au Project Friction Investissement,
 La Classe OT-OT et la Classe OT-T (étant des Classes Jointes) se rapportent au Project OT Investissement,
 La Classe E se rapporte au Project E-Connect Investissement,
 La Classe M se rapporte au Project Mercury Investissements, et
 La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.»
 Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la réduction du capital social sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres de bureau comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les prédits membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. STANICZEK, E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 août 2013. Relation: DIE/2013/10403. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130035/188.

(130158176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Propco Citygate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 180.169.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2013 de nommer en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur Francisco COLCHERO, né le 05 septembre 1975 à Mexico, Mexique, résidant au 3242, Glamis, Dpto 602, 7550006 Las Condas, Santiago, Chili; et

- Monsieur Jonathan PETIT, né le 27 mars 1954 à Paris, France, résidant au Swinbrook Manor Farm, Swinbrook, Burford, Oxfordshire OX18 Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131597/15.

(130159950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Agence Immobilière Jean-Paul Lehnen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 28, rue Dr. Herr.

R.C.S. Luxembourg B 105.753.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2013131831/13.

(130160869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

AIG/Lincoln Lakeview S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.949.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la Société, tenue le 12 Août 2013, il a été résolu ce qui suit:

- De clôturer la liquidation de la Société au 12 Août 2013,
 - De garder les documents et les livres de la Société au 41, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg et ceci pour une période de cinq ans;
 - Que toutes les dettes de la Société ont été payées et toutes distributions ou provisions ont été effectuées.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Liquidateur

Référence de publication: 2013131832/19.

(130160603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

ARCAS Automotive Group (Luxco 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 470.666,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.417.

EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013131842/16.

(130160473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Auskerry Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.227.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BREDS Europe 1 NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 176.328,

represented by Mr Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 10 September 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Auskerry Investment S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Auskerry Investment S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP15,000) represented by seven hundred fifty (750) shares with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall

affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (GBP)
BREDS Europe 1 NQ S.à r.l.	750	GBP 15,000
Total	750	GBP 15,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 6 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.777,

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zehnten Tag des Monats September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BREDS Europe 1 NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 176.328,

hier vertreten durch Herrn Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 10. September 2013, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "Auskerry Investment S.à r.l." wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Auskerry Investment S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben, Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000), eingeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gut-zuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in 15 die er als Partei oder anderweitig Eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben,

Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2013 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragene Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragene Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingeschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (GBP)
BREDS Europe 1 NQ S.à r.l.	750	GBP 15.000
Total	750	GBP 15.000

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.200,- geschätzt.

Außerordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
 - BRE/Management 6 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 164.777.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41429. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 18. September 2013.

Référence de publication: 2013131824/451.

(130160845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Australian Mining Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 104.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131851/10.

(130160388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Aurora Access S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8394 Olm, 28, rue de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 165.496.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Olm, le 18/09/2013.

Référence de publication: 2013131850/10.

(130160765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Auber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 121.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131849/10.

(130161062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Beaver Creek, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 123.123.

Extraits des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 13 juin 2013

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Luc VERELST, de sa fonction d'Administrateur au sein de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Jan VAN LANCKER, demeurant professionnellement au 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

2^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de la société A3T S.A., de sa fonction de commissaire au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire la société Européenne de participations financières et industrielles (en abrégé Parfinindus S. à R.L.), ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.469 et ce, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131876/24.

(130160618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Baum Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 163.338.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of September.

Before us, Maître Joseph ELVIGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Glenmore & Waldorf B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands (besloten vennootschap), having its registered office at 48A, Prins Hendrikkade, NL-1012 AC Amsterdam, the Netherlands, regis-

tered with the Dutch Chamber of Commerce (KvK) under number 32128438, here represented by Me Aurélien FAVIER, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

1. The appearing party is the sole shareholder of Baum Management, a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 163.338 (the Company), holding one hundred twenty five (125) shares in the share capital of the Company in registered form, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up, representing 100% of the share capital of the Company (the Sole Shareholder);

2. The Sole Shareholder states that being the sole shareholder of the Company it can validly decide on the following resolutions; and

3. These facts having been exposed and recognized as true by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder duly represented, decides the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company and to consequently amend article 2 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 2. Object.** The sole purpose of the Company is the creation, administration and management of specialised investment funds organised under the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended ("Funds").

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of Funds to the largest extent permitted by applicable laws and regulations.

In particular, the Company may, on behalf of a Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the respective Fund, proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the respective Fund and holders of units of the respective Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund.

The Company (acting in its capacity as management company of a Fund) may also provide financial support to companies in which the Company (acting in its capacity as management company of the Funds) holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis, carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Funds' constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company shall be subject to Chapter 16 of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Glenmore & Waldorf B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais (besloten vennootschap), ayant son siège social au 48A Prins Hendrikkade, NL-1012 AC, Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès de la Chambre du Commerce des Pays-Bas (KvK) sous le numéro 32128438 ici représentée par Me Aurélien FAVIER, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. La partie comparante est l'associé unique de Baum Management, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et inscrit auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.338 (la Société), et détient les cent vingt-cinq (125) parts sociales composant le capital social de la Société, chacune sous forme nominative et ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), entièrement souscrites et libérées et représentant 100% du capital social de la Société (l'Associé Unique).

2. L'Associé Unique déclare qu'en sa qualité d'associé unique de la Société il peut valablement prendre les résolutions suivantes; et

3. Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, l'Associé Unique dûment représenté, décide les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet unique de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de fonds d'investissement spécialisés soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (les «Fonds»).

La Société pourra entreprendre toutes les activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion de Fonds, au sens le plus large permis par les lois et réglementations applicables.

En particulier, la Société pourra, pour le compte d'un Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, propriétés et, plus généralement, tous avoirs constituant des investissements autorisés d'un Fonds, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte d'un Fonds et des détenteurs de parts d'un Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux titres constituant les avoirs d'un Fonds.

La Société (agissant en sa qualité de société de gestion d'un Fonds) pourra aussi fournir un soutien financier aux sociétés dans lesquelles la Société (agissant en sa qualité de société de gestion d'un Fonds) détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités de crédit, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société pourra également gérer ses propres actifs à titre accessoire et entreprendre toute autre activité considérée comme utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs des Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Les pouvoirs énumérés ci-dessus ne doivent pas être considérés comme étant exhaustifs, mais comme étant donnés à titre d'illustration.

La Société sera soumise au Chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. FAVIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41758. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013131874/120.

(130161111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Bati Low Energy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 180.204.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE TREIZE SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HOMENERGIE SPRL, une société de droit belge, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0810.59.813, et dont le siège social est établi à Houmont 9, B-6680 Sainte-Ode,

ici représentée par Monsieur Benoît DEVAUX, réviseur d'entreprises, demeurant à Virton, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 2 septembre 2013.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Bati Low Energy»

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

Il peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, ou en participation avec des tiers, toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou partiellement à:

- les travaux d'étude, de conception, d'établissement ou de gestion de projets, de coordination et direction des travaux, d'assistance aux maîtres d'ouvrages, de surveillance et d'expertise dans les domaines suivants: génie civil, travaux publics, rénovation et construction de bâtiment ou d'ouvrages d'art, voiries et réseaux divers, hygiène et environnement, équipements techniques, installations industrielles, opérations immobilières, audit énergétique, certification énergétique;

- la réalisation de promotions immobilières, l'achat, la location ou la vente de biens acquis ou construits;

- l'import et l'export de biens divers;

- toutes activités que l'assemblée générale jugera bénéfique pour accroître le chiffre d'affaires ou le revenu de la société.

La société «Bati Low Energy» s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité d'ingénieur-conseil, tel que définie dans la loi du 13 décembre 1989 portant sur l'organisation des professions d'architectes et d'ingénieurs-conseils, et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

La société pourra aussi acquérir tout bien immobilier, propre ou non.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle peut participer dans ou se fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DIX HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (18.600,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, souscrites comme suit:

HOMENERGIE SPRL, ayant son siège social à Houmont 9, B-6680 Sainte-Ode, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0810.59.813,	
cent parts sociales,	100
Total: cent parts sociales,	100

Les parts sociales de la société ne peuvent être souscrites et détenues que par les personnes physiques ou morales exerçant la profession d'ingénieur-conseil au Grand-Duché de Luxembourg, telle que prévu par la loi du 13 décembre 1989 portant sur l'organisation des professions d'architectes et d'ingénieurs-conseils.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à l'article 15 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles, à condition que le nouvel associé remplisse les conditions requises pour devenir associé dans la société.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, à condition que les nouveaux associés remplissent les conditions requises pour devenir associés dans la société.

Si l'agrément à une telle cession n'est pas accordé, les associés restants pourront exercer un droit de préemption dans le délai de trois mois suivant le refus d'agrément, et la valeur de rachat des parts sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, qui remplissent la qualité requise pour devenir associé dans la société.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, de l'un d'eux, ne mettent pas fin à la société. Toutefois si les héritiers ou ayants-droits ne remplissent pas eux-mêmes ou n'ont pas trouvé un cessionnaire remplissant la qualité requise pour devenir associé dans la société, la société doit être mise en liquidation volontaire.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui doivent obligatoirement être des personnes physiques ou morales exerçant la profession d'ingénieur-conseil au Grand-Duché de Luxembourg, telle que prévu par la loi du 13 décembre 1989 portant sur l'organisation des professions d'architectes et d'ingénieurs-conseils, nommés par l'assemblée générale des associés. Ils sont susceptibles d'être révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants (technique et administratif s'il en est) ou par la (les) autre (s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant ou le conseil de gérance.

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 15. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois de décembre à 20 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V. Exercice social, Répartition des Bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} juillet de chaque année et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 17. Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.»

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2014.

Souscription - Libération

Toutes les cent (100) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été entièrement souscrites et intégralement libérées moyennant versements en espèces par l'associé unique prénommé, la société HOMENERGIE SPRL, représentée comme dit ci-avant, de sorte que la somme de dix-huit mille six cents euros (18.600,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Résolutions de l'associée unique

Les statuts étant ainsi rédigés, l'associée unique représentant la totalité du capital, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de nommer gérant unique, pour une période indéterminée: Monsieur Nicolas DEFRECHEUX, ingénieur, né à Braine-l'Alleud (Belgique) le 2 juin 1979, demeurant au 9, Houmont, B-6680 Sainte-Ode.

Deuxième résolution

Il est décidé de fixer le siège social de la société au 121, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. DEVAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 septembre 2013. Relation: RED/2013/1494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 septembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013131854/150.

(130160429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Black Diamond CLO 2006-1 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.069.

La décision suivante a été prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 17 septembre 2013:

- de renouveler les mandats de Madame Florence Rao et de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant qu'administrateurs de la Société avec effet rétroactif au 13 mars 2012 et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2018;

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013131861/16.

(130161122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Bonhom Luxembourg & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 113.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg suite à l'omission:

- du rapport du conseil de surveillance à l'assemblée générale des actionnaires
- du rapport d'audit

dans les comptes initialement déposés le 4 juillet 2013 avec référence L130111326.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131866/14.

(130160405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.334.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131869/10.

(130160605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Bumble Bee Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.342.575,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.339.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Gérant A suivant avec effet immédiat:

- Monsieur Jeffrey CHANG, demeurant au 100, Wilshire Boulevard, Suite 1400, Los Angeles, CA 90401, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013131872/14.

(130161102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Blackwood International Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 170.590.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Madame Constance Collette, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013131863/18.

(130160630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

ARCAS Automotive Group (Luxco 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 470.666,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.417.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Madame Constance Collette, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013131843/18.

(130160631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Setas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.499.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 8 avril 2013

- La cooptation de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Madame Françoise DARCHE, employée privée, née le 4 janvier 1985 à Messancy (B) et demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel administrateur en remplacement de Madame Corinne BITTERLICH, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

SETAS S.A.

Signature

Référence de publication: 2013132291/18.

(130160826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

SELP (Hamburg Pinkertweg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.380.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67357 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132287/10.

(130161120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Sendil Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.349.

Rectificatif complémentaire: L130035510 du 28/02/2013

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132289/10.

(130160367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Setas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SETAS S.A.

Signature

Référence de publication: 2013132290/11.

(130160763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Toro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.361.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 131.092.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 17 mai 2013

En date du 17 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur William E. Brown, Jr. en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 17 mai 2013.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de classe A de la Société:

- Monsieur Richard M. Olson, né le 24 décembre 1963 dans l'Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 8111 Lyndale Avenue South, Bloomington, Minnesota 55420-1196, Etats-Unis d'Amérique, avec effet au 17 mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Changement d'adresse

Veillez noter que monsieur Philippe van den Avenne, gérant de classe B de la Société, a changé d'adresse et que désormais il demeure professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Toro (Gibraltar) Limited

Référence de publication: 2013132324/23.

(130160450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Speedrenting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 22, boulevard Dr Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 134.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132305/10.

(130160548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

SPL Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 883.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.974.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013132306/12.

(130160349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Socolaur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013132303/11.

(130160438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Unicorp Seeds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 147.872.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société

L'associé unique a accepté et pris les décisions suivantes:

La démission avec effet au 6 aout 2013 d'Hugo Froment comme administrateur de la société.

La nomination avec effet au 6 aout 2013 de SHRM Corporate Services S.à r.l., avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B78 100 comme administrateur de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil d'administration se constitue donc avec effet au 6 aout 2013 de:

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland
- SHRM Corporate Services S.à r.l.
- Michelle Marie Carvill

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2013132335/21.

(130160905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Luxnel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Weiswampach, 4, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 133.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132761/10.

(130161791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Luxrose International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6189 Gonderange, 21, rue Astrid Lindgren.
R.C.S. Luxembourg B 107.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132762/10.

(130161753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Luxheaven Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-22, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 108.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132758/10.

(130161998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Luxheaven Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 108.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132757/10.

(130161410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Manova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 124.933.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 21 août 2013

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide d'acter la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour et de coopter en son remplacement Monsieur Marc LIBOUTON, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur. Monsieur Marc LIBOUTON terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132779/14.

(130161701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

MyTravel Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 83.824.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 224 du 8 février 2002.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MyTravel Licensing S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013132773/15.

(130161196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**SELP (Kapellen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LPV (Kapellen) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.316.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of September at 5.15 p.m.,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

I. LPV (Germany and Benelux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177318 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 September 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is the sole shareholder of LPV (Kapellen) S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177316, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 8 May 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 July 2013, page 77974, number 1625. The Articles have not been amended yet.

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) by creating and issuing one hundred (100) new shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares (the "New Shares") to be issued and fully paid up with a share premium of four million two hundred fifty-one thousand six hundred ninety-three Euros (EUR 4,251,693.-) (the "Share Premium").

Subscriptions and Payments

The Sole Shareholder, holding all the shares of the Company, declares to subscribe and fully pay in for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of four million two hundred fifty-one thousand seven hundred

ninety-three Euros (EUR 4,251,793.-) through a contribution in kind consisting of a claim which is incontestable, payable and due for an aggregate amount of four million two hundred fifty-one thousand seven hundred ninety-three Euros (EUR 4,251,793.-) (the "Contribution").

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution in kind at four million two hundred fifty-one thousand seven hundred ninety-three Euros (EUR 4,251,793.-), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

The amount of one hundred Euros (EUR 100.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of four million two hundred fifty-one thousand six hundred ninety-three Euros (EUR 4,251,693.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) divided into twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

Fourth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **1.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SELP (Kapellen) S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915Law")."

V. Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand four hundred and thirty euros (EUR 2,730.-). The meeting is adjourned at 5:30 p.m.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onzième jour de septembre à 17h15;

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

I. LPV (Germany and Benelux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177318 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Sara Lecomte, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 septembre 2013.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Laquelle comparante est l'associé unique de LPV (Kapellen) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 177316, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 2013, dont les statuts (les "Statuts")

ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 8 juillet 2013, page 77974, numéro 1625. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés.

III. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

IV. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de quatre millions deux cent cinquante et un mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 4.251.693,-) (la "Prime d'Emission").

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total d'émission de quatre millions deux cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-treize euros (EUR 4.251.793,-) par un apport en nature consistant en une créance liquide, exigible et certaine d'un montant total de quatre millions deux cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-treize euros (EUR 4.251.793,-) (l'"Apport").

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué l'Apport en nature mentionné ci-dessus à quatre millions deux cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-treize euros (EUR 4.251.793,-), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Actions émises en échange avec la Prime d'Emission.

Le montant de cent euros (EUR 100,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de quatre millions deux cent cinquante et un mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 4.251.693,-) est alloué au compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12,600,-) représenté par douze mille six cents (12,600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "LPV(Kapellen) S.à.r.l." en "SELP (Kapellen) S.à.r.l."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **1.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SELP (Kapellen) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915")."

V. Frais et acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement deux mille sept cent trente euros (EUR 2.730,-).

La séance est levée à 17h30.

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41750.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013132746/147.

(130161649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

MCP-Pharmetics III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.002,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132783/10.

(130162053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Martin S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.624.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132781/10.

(130161459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

MCP-Terajoule III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132784/10.

(130162016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Mindegap S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8538 Hovelange, 12-14, rue Kneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 145.191.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 septembre 2013.

MUNIER Delphine.

Référence de publication: 2013132788/10.

(130161368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.951.

La société à responsabilité Limitée KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises pour la révision des comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013132808/14.

(130161339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Mric, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Tateur.

Siège social: L-5331 Moutfort, 10, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 180.261.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept août.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Frédéric BONSEN, employé, né à Uccle (B), le 20 novembre 1974, demeurant à L-5331 Moutfort, 10, rue des Prés, et

2.- Madame Sandra VANDEN BERGH, employée, née à Rocourt (B), le 05 novembre 1973, demeurant à L-5331 Moutfort, 10, rue des Prés,

tous deux ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Mric, (ci-après la Société"). La société pourra également faire le commerce sous l'enseigne commerciale «TATEUR».

Art. 3. La société a pour objet toutes activités commerciales en relation à l'achat et à la vente de produits et marchandises notamment par voie électronique (commerce électronique partiel ou «off-line»).

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Moutfort.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant au moins quatre-vingt pour cent (80%) du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Frédéric BONSEN, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
2.- Madame Sandra VANDEN BERGH, préqualifiée, soixante-quinze sociales	75
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-5331 Moutfort, 10, rue des Prés
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Frédéric BONSEN, employé, né à Uccle (B), le 20 novembre 1974, demeurant à L-5331 Moutfort, 10, rue des Prés.

- 3.- Le gérant unique dispose de tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 septembre 2013. Relation GRE/2013/3624. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132770/127.

(130161735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Muet Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.370.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132771/9.

(130161918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Muet Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.031.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132772/9.

(130161917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

APF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.050.

Extrait des résolutions de l'Associé unique adoptées le 11 septembre 2013

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Kenneth Hay de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée par Monsieur Martin Moore, résidant professionnellement au City Place House, 55 Basinghall Street, London, EC2V 5DU, Royaume-Uni, à compter du 11 septembre 2013.

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Erle Spratt de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée par Madame Bronwyn Salvat-Winter, résidant professionnellement au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, à compter du 11 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013133212/17.

(130162841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Amber Trust S.C.A., SICAF-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.145.

In the year two thousand and thirteen,
on the twelfth day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mrs Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as special proxyholder of the board of directors of AMBER TRUST Management S.A. (hereinafter the "Manager"), a société anonyme having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 87025, hereby acting in its quality as general partner and on behalf of AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF société en commandite par actions, having its registered office at 412F, route d'Esch, Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 24 April 2002, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 825 of May 30, 2002, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 87145 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 14 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1002 dated 26 April 2013;

by virtue of the authority conferred to her pursuant to the unanimous circular resolutions of the board of directors of the Manager acting in its capacity as general partner and on behalf of the Company effective as of 15 March 2013 (the "Board Resolutions"). A copy of the Board Resolutions, initialled *in varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

1. The Company's subscribed share capital is currently set at one hundred nine thousand three hundred and five Euros and eighty cents (109,305.80 EUR), represented by one (1) fully paid manager's share with no nominal value and by twenty-five thousand four hundred fifty-one point five eight five two (25,451.5852) fully paid Ordinary Shares and by ten thousand (10,000) fully paid Participating Shares with no nominal value.

2. Pursuant to article 8 of the restated articles of incorporation of the Company (the "Articles"), the Company may, upon decision of the Manager, repurchase at any time its own shares within the limits provided for by law or reimburse to the shareholders all or part of capital premium; any repurchase of shares made by the Company may only be made out of the Company's retained profits and free reserves. For the purpose of this provision, «free reserves» comprises all reserves of the Company including capital premium and the Actualisation Reserve but excluding the reserve required by law.

3. Pursuant to article 8 of the Articles, any share repurchased by the Company may not be reissued and may be cancelled by decision of the Manager.

4. Pursuant to article 5 (b) of the Articles, the number of outstanding Shares shall be adapted at the request of the Manager, if and when the Company decides to cancel Shares pursuant to article 8 hereof.

5. Pursuant to the Board Resolutions, the board of directors of the Manager acting in its capacity as general partner and on behalf of the Company decided to redeem and to cancel thirteen thousand five hundred eight point five eight nine zero (13,508.5890) Ordinary Shares on a pro rata basis for a total amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000,000.-) corresponding to the net asset value of the so redeemed shares as at 31 December 2012. The redemption price has been paid by the Company to the shareholders out of free distributable reserves, and thus the issued share capital is not reduced pursuant to the aforementioned redemption. The documentation evidencing such redemption and cancellation, i.e., evidence of (i) NAV as at 31 December 2012, (ii) reserves available-interim balance sheet as at 15 March 2013 to show that share capital not reduced, (iii) share register to evidence that shares redeemed and cancelled and (iv) price paid to shareholders by interim balance sheet as at post-payment, has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a result of the above, and in accordance with article 5 (b) of the Articles, the Manager requests the undersigned notary to act an amendment of article 5 (b) of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** (b) The issued capital of the Company is set at one hundred nine thousand three hundred and five Euros and eighty cents (109,305.80 EUR), represented by one (1) fully paid manager's share with no nominal value and by eleven thousand nine hundred forty-two point nine nine nine (11,942.999) fully paid Ordinary Shares and by ten thousand (10,000) fully paid Participating Shares with no nominal value."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Simone Baier, avocate, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de AMBER TRUST Management S.A. (ci-après le «Gérant»), une société anonyme ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87025, agissant en sa qualité d'associé commandité et au nom de AMBER TRUST S.C.A., SICAV-SIF, société en commandite par actions, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, Luxembourg, constituée d'après un acte notarié reçu en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 825 en date du 30 mai 2002, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87145 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois d'après un acte notarié du notaire soussigné, le 14 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1002 en date du 26 avril 2013;

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré d'après les résolutions unanimes du conseil d'administration du Gérant agissant en sa qualité d'associé commandité et au nom de la Société effectif au 15 mars 2013 (les «Résolutions du Conseil»). Une copie des Résolutions du Conseil, paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en la qualité énoncée ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'enregistrer les déclarations suivantes:

1. Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à cent neuf mille trois cent cinq euros et quatre-vingt cents (109.305,80 EUR), représenté par une (1) Action de Commandité entièrement souscrite sans valeur nominale et par vingt-cinq mille quatre cent cinquante et un virgule cinq huit cinq deux (25.451,5852) Actions Ordinaires entièrement libérées ainsi que par dix mille (10.000) Actions Participatives entièrement libérées sans valeur nominale.

2. D'après l'article 8 des statuts reformulés de la Société (les «Statuts»), la Société peut, sur décision du Gérant, racheter à tout moment ses propres actions dans les limites établies par la loi ou rembourser aux actionnaires tout ou partie de la prime d'émission; tout rachat d'actions fait par la Société peut seulement être effectué sur les bénéfices non distribués et les réserves libres de la Société. Dans le cadre de cette disposition, «réserves libres» comprend toutes les réserves de la Société incluant la prime d'émission et la Réserve d'Actualisation mais excluant la réserve requise par la loi.

3. D'après l'article 8 des Statuts, toute action rachetée par la Société ne peut pas être réémise et peut être annulée par décision du Gérant.

4. D'après l'article 5 (b) des Statuts, le nombre d'Actions émises doit être adaptée à la demande du Gérant, si et quand la Société décide d'annuler les Actions d'après le présent article 8.

5. D'après une Décision du Conseil, le conseil d'administration du Gérant agissant en sa qualité d'associé commandité et au nom de la Société a décidé de racheter et d'annuler treize mille cinq cent huit virgule cinq huit neuf zéro (13.508,5890) Actions Ordinaires sur une base au pro rata pour un montant total de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000.-) correspondant à la valeur nette d'inventaire des actions rachetées au 31 décembre 2012. Le prix de rachat a été payé par la Société aux actionnaires en dehors des réserves librement distribuables, et ainsi le capital social émis n'est pas réduit suite au rachat mentionné ci-dessus. La documentation prouvant ce rachat et cette annulation a été fournie au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément (preuve de (i) NAV au 31 décembre 2012, (ii) réserves librement distribuables-bilan intérimaire au 15 mars 2013 pour montrer le capital social non-réduit, (iii) livre des actionnaires pour prouver le rachat et l'annulation des actions et (iv) prix payé aux actionnaires par bilan intérimaire après paiement.

Comme résultat de ce qui précède, et en accord avec l'article 5 (b) des Statuts, le Gérant demande au notaire soussigné d'acter une modification de l'article 5 (b) des Statuts qui doivent être à présent lu comme suit:

« **Art. 5.**

(b) Le capital émis de la Société est fixé à cent neuf mille trois cent cinq euros et quatre-vingts cents (109.305,80 EUR), représenté par une (1) Action de Commandité entièrement libérée sans valeur nominale et par onze mille neuf cent quarante-deux virgule neuf neuf neuf (11.942,999) Actions Ordinaires entièrement libérées et par dix mille (10.000) Actions Participatives entièrement libérées sans valeur nominale.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour indiqué au début de ce document.

Le soussigné notaire qui comprend et parle l'anglais, atteste par la présente à la demande des parties comparantes, que le présent acte est écrit en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: S. BAIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11980. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013133206/124.

(130162639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

ADIGE Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 149.483.

—
EXTRAIT

Changement d'adresse.

L'adresse de l'administrateur unique, du représentant légal et du commissaire au compte ont changé comme suite:

Nickels Luc 13-15, Breedewues L-1259 Senningerberg

Premium Investment Partners S.A. 13-15, Breedewues L-1259 Senningerberg

Fiduciaire Scheiwen Nickels & Associés S.à r.l. 13-15, Breedewues L-1259 Senningerberg

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2013133202/16.

(130162036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Balspeed Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 34.186.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 18 septembre 2013

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs.

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ATWELL

15, rue Edward Steichen

L-2540 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour la société BALSPEED RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013133236/22.

(130162620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Bertelsmann Digital Media Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 10.088.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 août 2013, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs:

- Jean - Marie Bourhis ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L - 1543 Luxembourg

- Andrew Buckhurst ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L -1543 Luxembourg,

- Thomas Rabe, ayant son adresse professionnelle 270 Carl Bertelsmann Strasse D -33311 Gütersloh,

- Robert Sorrentino, ayant son adresse professionnelle 1745 Broadway, US - 100019 New-York,

pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée générale décide de désigner pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2013, la société Pricewaterhouse Coopers S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, en qualité de réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133227/20.

(130162539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Balspeed Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 34.186.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société BALSPEED RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013133237/11.

(130162621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Aramis Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 162.895.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2013133214/12.

(130162196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

ACLS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 42, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 152.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013133197/11.

(130162270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Accon Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 68, Gédigerweeg.
R.C.S. Luxembourg B 133.161.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates der Firma Accon Solutions AG Abgehalten am 26. Juni 2013 um 20.00 Uhr

Nach Absprache des Verwaltungsrates und Genehmigung der Generalversammlung des heutigen Tages beschließen die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 10 der Statuten, die tägliche und technische Geschäftsführung an Herr Patrick LOUIS, geboren am 22.12.1961 in St. Vith (B), wohnhaft in CH-6839 Sagno, Via Causc s/n zu übertragen. Er wird als Delegierter des Verwaltungsrates ernannt und kann die Gesellschaft nach außen durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Dieses Mandat endet bei der Generalversammlung, die im Jahre 2019 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wilwerdange, den 26. Juni 2013.

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2013133195/18.

(130162740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Avery Dennison Management KGaA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..
R.C.S. Luxembourg B 100.699.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 12 juillet 2013 que:

- Madame Karyn Rodriguez a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 12 juillet 2013;

- Monsieur Karl-Heinz Lauret, né le 23 décembre 1958 à Terneuzen (Pays-Bas) et résidant professionnellement au Lammenschansweg 140, PO Box 28, 2300 AA Leiden (Pays-Bas) a été nommé nouveau membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 12 juillet 2013 et pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 septembre 2013.

*Pour la Société
Un Mandataire*

Référence de publication: 2013133190/18.

(130162118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Andimahia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 57.170.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 novembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Lucio Mafessanti
- Roald Karl-Heinz Mafessanti
- Claudio Figini
- Jean Hoffmann

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services Sàrl

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013133209/18.

(130162428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**TDR S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Begg Cousland S.à r.l.)**

Siège social: L-9709 Clervaux, 4, rue Brooch.

R.C.S. Luxembourg B 150.408.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

Monsieur Pierre SCHUMACHER, ingénieur civil, né à Stavelot (Belgique), le 23 juillet 1944, demeurant à L-9709 Clervaux, rue Brooch,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle personne comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Begg Cousland S.à r.l.", ayant son siège social à L-9709 Clervaux, 4, rue Brooch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 150.408, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 236 vom 3. Februar 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la personne comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en TDR S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "TDR S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y "relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts")."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 septembre 2013. Relation GRE/2013/3632. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133225/44.

(130162084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

AREMIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 17-20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 54.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133215/10.

(130162854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

CWEI (Luxembourg) Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 180.321.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of August.
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

CWEI (Hongkong) Company Limited, a company limited by shares organised under the laws of Hong Kong, having its registered office at 15/F, The Cameron, 33 Cameron Road, Tsim Sha Tsui, Hong Kong, registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1667510,

represented by Mr Dady KASA-VUBU, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 16 August 2013.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "CWEI (Luxembourg) Power S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies").

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at thirteen thousand Euro (EUR 13,000) represented by thirteen thousand (13,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually a "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate object of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two (2) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.7. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2014.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

CWEI (Hongkong) Company Limited, prenamed, Thirteen thousand Shares	13,000 Shares
TOTAL: thirteen thousand Shares,	13,000 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of thirteen thousand Euro (EUR 13,000).

The amount of thirteen thousand Euro (EUR 13,000) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;
2. Has been elected as Manager of the Company for an undetermined term:

Mr Yinsheng Li, Manager, born on April 3, 1973 in Heilongjiang, China, with professional address at 19th Floor, Tower B, Focus Place, 19 Finance Street, Xicheng District, Beijing, China.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six août,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

CWEI (HongKong) Company Limited, une société limitée par actions (company limited by shares) organisée en vertu des lois de Hong Kong ayant son siège social au 15/F, 33 Cameron Road, Tsim Sha Tsui, Hong Kong, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1667510,

représentée par M. Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 août 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "CWEI (Luxembourg) Power S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Associés (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, entre autres, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes valeurs mobilières et de tous droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées").

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toutes les Société Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille Euros (13.000 EUR) représenté par treize mille (13.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR), chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Transfert de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital.

7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société dispose de fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chaque membre individuellement un «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent sous la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation d'un Gérant de la Société. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. En cas d'urgence, des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à une telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à une telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à une telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.7. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique seront documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. Dans l'hypothèse d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. En cas de pluralité d'Associés, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au 31 décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux et des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit, elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur participation respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

CWEI (Hong Kong) Limited, pré-qualifiée,	13.000 Parts Sociales
TOTAL: Treize mille Parts Sociales,	13.000 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de treize mille Euros (13.000 EUR).

Le montant de treize mille Euros (13.000 EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

3. Le siège social de la Société est fixé au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

4. A été nommé Gérant de la Société pour une période indéterminée:

Monsieur Yingsheng Li, Gérant, né à Heilongjiang (Chine), le 3 avril 1973 avec adresse professionnelle au 19^{ème} étage, Tour B, Focus Place, 19 Finance Street, Xicheng District, Beijing, Chine.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Kasa-Vubu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2013. Relation: EAC/2013/11204. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013134011/448.

(130163685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

CLS Citadel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel Haas.

Référence de publication: 2013133989/10.

(130163330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

CLS Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel Haas.

Référence de publication: 2013133990/10.

(130163361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Dayco Europe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.560.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.332.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société Mark IV Holdings Finance S.C.S tenues en date du 23 août 2013, la décision suivante:

Du changement de nom de l'associé de Mark IV Holdings Finance S.C.S. en Dayco Holdings Finance S.C.S., ayant son siège social à 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 70400 auprès du R.C.S. Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dayco Europe Luxembourg S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signature
Gérant B

Référence de publication: 2013134014/18.

(130163135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Cronos Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 91.889.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 18 juillet 2013

Suite à la démission de Monsieur Alain DEVRESSE de son poste d'administrateur de la Société en date du 15 juillet 2013 et suite à la nomination d'un nouvel administrateur remplaçant, le Conseil d'Administration se compose, à compter de ce jour et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014, de:

- Monsieur Patrick Wagenaar;
- Monsieur Jean-Michel Gelhay;
- Banque Degroof Luxembourg S.A., représentée par M. Riccardo Millich, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

* L'adresse du représentant permanent étant identique à celle indiquée ci-dessus.-

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Pour CRONOS INVEST
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE
Fondé de pouvoir / -

Référence de publication: 2013134005/22.

(130163145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

DV III General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 153.463.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Une erreur matérielle a été commise dans l'extrait publié en date du 15 juillet 2013 sous la référence L130119294 (l'Extrait). En effet, lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui s'est tenue le 15 juillet 2013, l'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer Mr Tom Loesch en tant que membre du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et non pas avec effet au 1^{er} juillet 2013 comme indiqué dans l'Extrait.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DV III General Partner S.A.

Référence de publication: 2013134041/15.

(130163406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Socca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 96.889.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130306/9.

(130158692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.
